

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE DIR

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatheland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

AVIS DEMANDE DE CONSULTATION N°001/ADC/C-DIR/CIPM/2026 DU **7 MARS 2026** POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DU MONUMENT DE DIR, COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT
DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA
(EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP 2026 / COMMUNE DE DIR

1. Objet de Dossier de Consultation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026, le **Maire de la Commune de Dir, Autorité contractante**, lance un Appel d'Offres pour les **travaux d'achèvement du monument de Dir, Commune de Dir, Département Du Mbéré, Région de l'Adamaoua**.

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes :

N° de Lot	Désignation
100	Travaux préparatoires
200	Travaux de finition du monument
300	Voirie et Réseaux Divers

3. Tranches/Allotissement

Sans objet.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **huit millions (8 000 000) Francs CFA**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le **Maire de la Commune de Dir** pour la réalisation des travaux objet de la présente appel d'offres est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

1000 2000 1-7

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres et disposant D'une catégorisation

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public**, de l'exercice **2026** sur la ligne d'imputation budgétaire n° BIP 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est ***hors ligne***.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à **quatre-vingt milles (80 000) Francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. **Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)**. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier de Consultation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du **Maire de la Commune de Dir** aux heures ouvrables au **Secrétariat Général de la Mairie de Dir**, Tél. **672 20 35 25**, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

11. Acquisition du Dossier de Consultation

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenu au **Secrétariat Général de la Mairie de Dir**, Tél. **672 20 35 25** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **15 000 (quinze milles) Francs CFA** payable à la Recette Municipale de **DIR**.

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- **Pour la soumission hors ligne**, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat Général de la Mairie de DIR** ; au plus tard le **17 Avril 2026 à 12 heures** et devra porter la mention :

**« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/ADC/C-DIR/CIPM/2026 DU
17 MARS 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DU
MONUMENT DE DIR, COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE
L'ADAMAOUA »
(EN PROCEDURE D'URGENCE)
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics (*Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)*) ou le non – respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **17 Avril 2026 à 13 heures précises** par la **Commission Interne de Passation des Marchés** placée auprès de la Commune de Dir dans la **salle de réunion de l'Hôtel de ville de Dir** sise à Dir

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Consultation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluations

15.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,;
- b. de l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. du non-respect de 40 critères essentiels sur 56 ;
- e. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- f. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- g. de la non-conformité du mode de soumission ;
- h. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- i. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ✦ la présentation de l'offre conformément aux prescriptions du RPAO ;
- ✦ les références et expérience du soumissionnaire ;
- ✦ la capacité financière ;
- ✦ la qualification et l'expérience du personnel ;
- ✦ les moyens logistiques ;
- ✦ la méthodologie et l'organisation du travail ;
- ✦ le délai d'exécution.

16. Attribution

Le **Maire de la Commune de Dir** attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots

Sans objet.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **offres** pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des **offres**.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à **Secrétariat General de la Commune de DIR** ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Dir, le **17 MARS 2026**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR
(Autorité Contractante)

Copies :

- PREFET/MBERE
- DDMAP/MBERE
- ARMP
- Maire / COM-DIR ;
- Président CIPM/
- Affichage -chrono (pour information/publication)



Housseini Issa

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE DIR

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatheland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

QUOTATION REQUEST N°001./QR/C-DIR/TB/2026 of **17 MARS 2026** FOR
THE CONSTRUCTION OF COMPLETION OF MONUMENT OF DIR, DIR COUNCIL, MBERE
DIVISION, ADAMAWA REGION.
(EMERGENCY PROCEDURE)

FINANCING : PIB 2026.

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of the execution of the Public Contract for the 2026 budgetary year, the Mayor of Dir Council launches a consultation for the construction of completion of monument of Dir, Dir Council, Mbere Division, Adamawa Region.

2. Nature of works

The services include notably:

N°	Designation of work
100	Preliminary work
200	Fondation
300	Elevation work
400	Mixmetallic
500	Electricity
600	Painting
700	Various

3. Tranches/Allotment

No object

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **8 000 000 (Eight Millions)** CFA Francs.

5. Estimated execution deadline

The maximum time frame provided for by Mayor of Dir Council for the execution of the services subject of this Request for Quotation is **three months calendar**. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services.

6. Participation and origin

The involvement to the present call of offers is open to all enterprises or societies of Building and Public Works of Cameroonian right justifying technical and financial capacities for the realization of the works object of the present Call of offers.

7. Funding

The works under this invitation to tender shall be financed by **the Public investment Budget**, of the **exercice 2026**, ascription budgetary N°_BIP 2026_.

8. Biding method

The mode of submission selected for this consultation is **offline**.

9. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 10 of the Request for Quotation File (RQF), of an amount of **80 000 (eighty thousands)** and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. **It must be accompanied by the receipt of consignment delivered by the Case of Deposit and Consignment (CDEC).** The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be inadmissible.

10. Consultation of Tender File

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours to the **General Secretariat of the Township of Dir**, Tel. 672 20 35 25 , since publication of the present opinion.

It may equally be consulted online on the COLEPS platform to the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armac.cm) or on any other electronic communication means indicated by the Project Owner (to be specified).

11. Acquisition of Tender File

The hard copy of the file may be obtained at the **General Secretariat of the Township of Dir**, Tel. 672 20 35 25, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **15 000 (fifty – five thousands) CFA francs** for the purchase of the Tender File fees to the **Municipal Recipe of DIR**.

12. Submission of bids

Every quotation is written in French or in English.

- **For the offline bidding**, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach to the General Secretariat of the Township of DIR; at the latest the **17 Avril 2026 at 12 o'clock** and should carry the mention

“TENDER NOTICE N°001../ONIT/C-DIR/TB/2026 of **17 MARS 2026** FOR
THE CONSTRUCTION OF COMPLETION OF MONUMENT OF DIR, DIR COUNCIL, MBERE DIVISION,
ADAMAWA REGION”

“To be opened only during the bid-opening session”.